



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LASANE A

REVUE DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 2, 2020

UAC, Décembre 2020

DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 2, 2020

UAC, Décembre 2020

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUENOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef par intérim **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

REVUE DEZAN <i>Volume 8, NUMERO 1, Juin 2020</i>
--

Directeur de publication

Dr. IMOROU Abou-Bakari (MC)
Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Rédacteur en Chef par intérim

Dr.Codjo Timothée TOGBE
Maitre Assistant des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),
Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Pr
Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOUAYI (Bénin), Gautier
BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger,
MC (Togo), MONGBO Rock (Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri
DEDY, Pr. Elisabeth FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO)
et Pr. Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO) , HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC
(Bénin), Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne
(Bénin), MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

Dr. Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

SOMMAIRE

PRISE DE DECISIONS DES FEMMES ENCEINTES DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DU VIH MERE-ENFANT : CAS PROJET RETRO-CI, _____	7
Aboya Narcisse & Kanga Koco Marie Jeanne	
LA VIE SIMPLE : DE L'ÉLOGE PHILOSOPHIQUE À L'EXIGENCE RELIGIEUSE ET ÉCOLOGIQUE DU PENSER BERGSONIEN _____	22
Kouassi Honoré ELLA	
FEMMES MILITAIRES AU BENIN : ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE AVEC LA VIE FAMILIALE _____	39
Charles Lambert BABADJIDE ; Yarou GUERA CHABI YORO & Nadiédjoh TCHELEGUE	
LOGIQUES SOCIALES DE FREQUENTATION DE LA MAIRIE DE KORHOGO (COTE D'IVOIRE) PAR LES POPULATIONS _____	53
GACHA Franck-Gautier & KONAN Kouakou Franck	
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PATIENTS ATTEINTS DU CANCER EN PHASE TERMINALE A BRAZZAVILLE _____	62
Nicaise Léandre Mesmin Ghimbi	
QUELLE FORMATION? POUR QUEL EMPLOI? UNE ÉVALUATION DE LA CONNAISSANCE DU MARCHÉ DE TRAVAIL PAR LES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS DE LOMÉ ET DE KARA _____	79
Pazambadi KAZIMNA	
LE RENOUVEAU DU RELIGIEUX DANS LA LUTTE POLITIQUE AU GABON _____	95
Placide Ondo	
DYNAMIQUES LOCALES ET TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : LE CAS DU MARAICHAGE AU BURKINA FASO (PROVINCE DU HOUE) _____	117
Ouédraogo Félix	
REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LA RESURGENCE DES GROSSESSES AU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE KOUANDE AU BENIN _____	132
Ilyass Sina D. & Jacques AGUIA-DAHO	
LE CONCUBINAGE AU CAMEROUN : REFLEXIONS SUR LES CAUSES D'UNE PRATIQUE SOCIALE A PARTIR D'UNE DIVERSITE D'EXPERIENCES DE COUPLES _____	148
Dr Toussé Djou Josiane	
MIGRATION DU PEUPLE KABIYE, RECONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ ALIMENTAIRE ET RENFORCEMENT DES LIENS SOCIAUX A LOMÉ _____	165
Djifa Yaovi TSIGBE	
HERBERT MARCUSE, MARTIN HEIDEGGER : REGARDS CROISES SUR LA QUESTION DE LA TECHNIQUE _____	183
Bledé SAKALOU	
PATIENTS ET FAMILLES FACE AU NOMA, LES DEFIS DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE AU BURKINA FASO _____	197
T. Pascal ZOUNGRANA, Rasmata BAKYONO, Roger ZERBO	
LANGUE, EDUCATION ET NEUTRALISATION DE L'ALTERITE EN AFRIQUE NOIRE : COMMENT RECONSTRUIRE L'IDENTITE CULTURELLE _____	207
SAWADOGO AWA 2ÈME JUMELLE	
"ENTERRER LES MORTS ET DÉTERRER LES VIVANTS" EN TEMPS DE PANDEMIE : LE CAS DE LA COVID-19 _____	227
KOUASSI-EZOUA Taki Roseline	
REPRESENTATIONS SOCIALES DU MARIAGE PAR ECHANGE PAR LES GROUPES SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE COBLY _____	243
Dr Monique OUASSA KOUARO & TAOUEMA SANDA N'Natta Bertin	
FACTEURS CULTURELS DE RESILIENCE FACE AU TRAUMATISME PSYCHIQUE AU SUD DU BENIN _____	262
Prosper Achille SILEMEHOU	

L'EXPERIENCE DE L'INTRODUCTION DU BILINGUISME EQUILIBRE DANS LES PRATIQUES DE CLASSES DES ECOLES DE SECONDE CHANCE DE NIAMEY AU NIGER	279
ABDOURAHAMANE Mohamed Moctar DERIVES COMPORTEMENTALES DES CHAUFFEURS ET "APPRENTIS" DE "GBAKA" DANS LE TRANSPORT EN COMMUN DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : UNE ANALYSE A PARTIR DE LEURS RAPPORTS AUX POLICIERS_	296
SEHI Bi Tra Jamal et KOMBA Bi Ya Pierre	
LA QUESTION DE L'ÉMERGENCE DANS L'HISTOIRE DES SCIENCES : LE CAS DE L'ASTRONOMIE	319
Bernard Yao KOUASSI PERCEPTION DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE ET MESURES ADAPTATIVES DEVELOPPEES PAR LES FEMMES MARAICHIERES DE LA REGION DU CENTRE, BURKINA FASO	338
COULIBALY LINGANI Pascaline, DAO Madjelia Cangre Ebou & YONLI Aminata	
MASQUE, SOCIÉTÉS ET CULTURES : DE LA FASCINATION À L'OUVERTURE INTERCULTURELLE	354
Souleymane GANOU ANALYSE DES PERCEPTIONS DES PRODUCTEURS SUR LES IMPACTS INDUITS PAR LA PLATEFORME MULTI-ACTEURS D'INNOVATION ET DE PROMOTION DES SEMENCES CERTIFIEES DANS LA COMMUNE RURALE DE POUNI AU BURKINA FASO	371
Dr GUE Nessenindoa Julienne LA SODOMIE DANS LES COUPLES HETEROSEXUELS EN COTE-D'IVOIRE : DU REJET A L'ACCEPTATION (1960-2000)	392
SERI Jean-Jacques & SANOGO MAMADOU LA PROBLEMATIQUE DE LA PRIMAUTE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES AU DAHOMEY/BENIN DE 1960 A 1990	404
Ebénézer SEDEGAN CHASSEURS NEO-TRADITIONNELS ET PRATIQUES BUREAUCRATIQUES AU BENIN : ENTRE MIMETISME, CONTRAINTE ET ADAPTATION	425
Issifou Abou Moumouni RATIONALITE ORGANISATIONNELLE ET INTERETS PARTICULIERS AU SENEGAL	443
Dr Ibrahima Bao LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO : ETUDE DE CAS DES FEMMES ET FILLES DU CENTRE TEGAWENDE DE KONGOUSSI AU BURKINA FASO	460
Dr Seindira MAGNINI ACTEURS ET JEUX D'ACTEURS DU PARLEMENT BENINOIS A L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE, 1991-2019	481
Rogatien M. TOSSOU LES FONCTIONS SOCIALES ET CULTURELLES DES JEUX ET DES ACTIVITES PHYSIQUES DE TRADITION AU BURKINA FASO : LE CAS DE LA CHASSE DANS LE BOULKIEPDE	515
ZONGO O. Charles ; Professeur DAKPO Pascal C. ; OUEDRAOGO Boukaré LES REPRÉSENTATIONS DU CONCRET DANS L'APPROPRIATION DES SAVOIRS ABSTRAITS MATHÉMATIQUES ET LES ATTITUDES DE L'ENSEIGNANT DANS UNE DÉMARCHE HEURISTIQUE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	536
Jean Tata TOSSOU, Cyprien YABI & Patrick HOUÉSSOU	

ACTEURS ET JEUX D'ACTEURS DU PARLEMENT BENINOIS A L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE, 1991-2019

Rogation M. TOSSOU

*Maître de Conférences en Histoire Politique, Université d'Abomey-Calavi
Directeur Scientifique du Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique
E.mail : trogation2006@yahoo.fr Tél : +229 62406950*

.....

Résumé :

La Conférence Nationale des Forces Vives, tenue du 19 au 28 février 1990, consacrait au Bénin, l'amorce du Renouveau démocratique. Elle a débouché sur une période d'un an de Transition démocratique (1990-1991), intelligemment gérée par Mathieu Kérékou, Président de la République, Monseigneur Isidore de Souza, Président du Haut Conseil de la République, organe législatif de ladite période et Nicéphore D. Soglo, Premier Ministre élu. Le Haut Conseil de la République a organisé les premières élections législatives de l'ère du Renouveau démocratique le 17 février 1991. Le mandat du député étant, selon la Constitution du 11 décembre 1990, de quatre ans, des élections législatives ont eu lieu en 1995, 1999, 2003, 2007, 2011 et 2015.

Pendant six législatures (1991-2019), soit après vingt-huit ans de pluralisme politique et de vie démocratique, la question principale est de présenter, en examinant, le rôle des figures parlementaires dans le fonctionnement de la deuxième institution du Bénin, l'Assemblée Nationale. Pour ce faire, la recherche documentaire est axée sur l'exploitation et l'analyse croisée, à la Commission Electorale Nationale Autonome, des documents relatifs à l'organisation des élections législatives ; des résultats définitifs des élections législatives à la Cour Constitutionnelle ; des rapports d'activités, des archives, etc. au Parlement béninois. Une enquête de terrain auprès de quelques Députés complète le corpus documentaire en vue de mener à bien cette réflexion.

Mots-clés : Acteurs – Jeux d'acteurs – Parlement – Bénin – Démocratie.

Introduction

La Constitution du 11 décembre 1990 amorce le début de la sixième expérience¹⁵² dans l'étude de l'histoire du Parlement au Bénin.

¹⁵² La première expérience a été faite dans la mise en application de la Constitution de février 1959, la deuxième au cours de la Constitution de novembre 1960, la troisième a eu lieu sous la Constitution de janvier 1964, la quatrième avec la Loi Fondamentale de septembre 1977 et, la cinquième, sous le régime de la Loi Constitutionnelle du 13 août 1990.

Conformément à l'article 80 de ladite Constitution, les premières élections de l'ère du Renouveau démocratique se sont tenues le 17 février 1991.

Le mandat d'un élu parlementaire étant de quatre ans, de 1991 à 2019, le Parlement béninois de la sixième expérience a enregistré sept législatures que sont : 1991-1995, 1995-1999, 1999-2003, 2003-2007, 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019.

L'année 1991 marque alors le début de la première législature et celle de 2019 correspond à la fin de la septième.

Durant vingt-huit ans (28) ans de vie parlementaire, soit de 1991 à 2019, des partis politiques sont créés sur la base de la Charte des partis politique du 13 août 1990 et révisée le 21 février 2003. Des hommes, appartenant à différentes catégories socio-professionnelles et membres desdits partis, sont élus pour siéger à l'Assemblée Nationale. Une fois élus, ces députés forment des groupes parlementaires au cours de leur législature.

De 1991 à 2019, Il a toujours existé une minorité et une majorité parlementaires, un groupe de députés soutient toujours les actions du Chef de l'Etat en exercice et se réunissant sous le vocable " députés de la mouvance" contrairement à ceux de "l'opposition".

Qui sont ces différents représentants du peuple béninois à l'Assemblée Nationale pendant vingt-huit (28) ans de vie démocratique parlementaire ? Sont-ils des intellectuels ou des hommes d'affaires ? Quels sont les partis ou alliances de partis politiques auxquels ils appartenaient ? Quelle lecture synchronique et diachronique peut-on faire des élus parlementaires au Bénin de 1991 à 2019 ?

Voilà autant d'interrogations qui ont poussé à mener de réflexions autour des acteurs et des jeux d'acteurs au parlement béninois à l'ère du renouveau démocratique, 1991-2019.

Pour ce faire, la recherche documentaire est axée sur l'exploitation et l'analyse croisée, à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), des documents relatifs à l'organisation des élections législatives ; des résultats définitifs des élections législatives à la Cour Constitutionnelle ; des rapports d'activités, des archives, etc au Parlement béninois.

Une enquête de terrain auprès de quelques Députés complète le corpus documentaire en vue de mener à bien cette réflexion. Cette démarche méthodologique a permis d'examiner le contexte de déroulement des élections législatives au Bénin de 1991 à 2019, les résultats de ces différentes élections et, l'impact de la qualité des élus du peuple sur le fonctionnement du Parlement.

1-LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DES ELECTIONS LEGISLATIVES AU BENIN DE 1991 A 2019

Le contexte de déroulement des élections législatives au Bénin à partir de 1991 regroupe les organes de gestion de ces élections et les circonscriptions électorales.

1.1-Les organes de gestion des élections législatives au Bénin (1990-1994)

A la fin de la Conférence Nationale des Forces Vives, tenue au PLM Alédjo à Cotonou, du 19 au 28 février 1990, les institutions de la Transition démocratique (mars 1990-mars 1991) ont été mises en place dès le 1^{er} mars 1990. Au nombre de ces dernières figure le Haut Conseil de la République (HCR) qui est l'organe législatif de Transition.

Au cours de la période de Transition, le HCR est intervenu en tant qu'organe législatif puis, à partir de la promulgation de la Constitution en décembre 1990, comme organe chargé des missions dévolues par la Constitution à la Cour Constitutionnelle. Elle a joué ce dernier rôle jusqu'en 1993, année d'installation de la Cour Constitutionnelle.

La Cour Constitutionnelle statue souverainement sur la validité de l'élection des députés (alinéa 2, article 81 de la Constitution). Elle contrôle, conformément à l'article 49 de la même Constitution, la régularité du processus électoral. Elle arrête et proclame après vérification, les résultats définitifs des élections législatives au plus tard dans les soixante-douze heures de la date de réception des résultats des commissions électorales (article 54 de la loi organique sur la Cour Constitutionnelle). Elle décide des annulations. La Cour Constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est juge électoral en matière d'élection des députés et du Président de la République. Lorsque la Cour Constitutionnelle fait droit à une requête, elle peut, selon le cas, annuler l'élection contestée ou reformer le procès-verbal des résultats établis par la Commission électorale ou le Ministère de l'intérieur et proclamer le candidat régulièrement élu (article 63 de la loi organique sur la Cour Constitutionnelle). Les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours (alinéa 2, article 104 de la Constitution).

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a été créée par la loi N°94-013 du 17 janvier 1995 portant règles générales pour les élections du Président de la République et des Membres de l'Assemblée Nationale. Avant la création de la CENA, le référendum constitutionnel de 1990 et, les élections législatives et présidentielles de 1991 étaient gérés par le Ministère de l'Intérieur (Rogatien M.

Tossou, 2015, p. 48). Avec la création de la CENA, cette institution est donc chargée de la préparation, de l'organisation, du déroulement, de la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats qu'elle transmet à la Cour Constitutionnelle. La CENA est représentée au niveau du département par la Commission Electorale Départementale et au niveau de la commune par la Commission Electorale Locale.

En somme, après l'expérience du Haut Conseil de la République en tant qu'institution, la CENA et la Cour Constitutionnelle sont les deux organes qui s'occupent de la gestion des élections législatives dans le Bénin du Renouveau démocratique.

1.2-L'évolution des circonscriptions électorales (1991-1999)

Le 17 février 1991, le Bénin organisait les premières élections législatives pluralistes de la sixième expérience parlementaire. L'article 2 de la loi N° 035 du 7 janvier 1991 définissant les règles électorales particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale fixait le nombre de sièges de députés à 64. Le même article précisait que la circonscription électorale était le département. On en dénombrait six à savoir : l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, le Mono, l'Ouémé et le Zou.

Au cours de la deuxième élection législative tenue le 28 mars 1995, le nombre de députés a connu une augmentation. En effet, la loi N°94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale porte, en son article 2, le nombre de députés à élire de 64 à 83. La raison de cette augmentation se justifie par la légère évolution de la population béninoise. En effet, en 1991, le Bénin comptait une population de 2.069.343 habitants contre 2.531.120 habitants en 1999, soit une augmentation numérique de 22,32% (Afize. D. Adamon, 1996, p. 62). En faisant dans ces conditions augmenter le nombre de députés de 64 à 83, l'article 2 de la même loi N°94-015 du 27 janvier 1995 divise chacun des six départements du pays en trois circonscriptions électorales soit au total dix-huit.

Aux élections législatives du 30 mars 1999, à l'instar de celles de mars 1995, le code électoral N°98-036 du 15 janvier 1999 maintient dans son article 2, le nombre de députés à élire à 83. Mais, le même article divise cette fois-ci le territoire national en 24 circonscriptions électorales qui regroupent les communes figurant dans les départements.

C'est dans les circonscriptions électorales que se font positionner les titulaires et suppléants sur les partis ou alliance de partis devant aller aux élections législatives. Une fois élu, les candidats prennent le titre

de député et siège pour quatre ans renouvelable autant de fois que possible.

2-VIE PARLEMENTAIRE AU BENIN DE 1991 A 2019

La sixième expérience du Parlement au Bénin a vu le jour grâce à l'adoption de la Constitution de décembre 1990. La première expérience a été faite au cours de la mise en application de la Constitution de février 1959, la deuxième au cours de la Constitution de novembre 1960, la troisième a eu lieu sous la Constitution de janvier 1964, la quatrième avec la Loi Fondamentale de septembre 1977 et, la cinquième, sous le régime de la Loi Constitutionnelle du 13 août 1990.

C'est sous la sixième expérience du Parlement au Bénin que se sont déroulées sept élections législatives, de février 1991 à avril 2015.

2.1-LES LEGISLATIVES DU 17 FEVRIER 1991 : LES ELUS ET LEURS PARTIS

Le 17 février 1991, le Bénin a organisé, selon la Constitution de décembre 1990, les premières élections législatives de l'ère du Renouveau démocratique. Ces élections se sont déroulées sous la Transition démocratique¹⁵³, intelligemment gérée par Monseigneur Isidore de Souza, Président du Haut Conseil de la République qui jouait le rôle de Parlement, Nicéphore D. Soglo, Premier ministre élu à la Conférence nationale de 1990 et Chef du gouvernement et enfin, Mathieu Kérékou, reconduit comme Président de la République jusqu'à l'organisation des élections présidentielles de mars 1991.

Ce 17 février 1991, 23 partis officiellement enregistrés au Ministère de l'intérieur, briguaient avec 14 listes combinées, les 64 sièges du Parlement ainsi que les sièges de suppléants.

Ces 14 partis ou alliances de partis en compétition étaient : UNDP¹⁵⁴, UDES, RDL Vivoten, UDS, RND, BGLD, NCC, UDFP-MDPS-ULD¹⁵⁵,

¹⁵³ La Transition démocratique retenue au Bénin à la Conférence nationale couvre la période allant du 1^{er} mars 1990 au 1^{er} mars 1991.

¹⁵⁴UNDP : Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès. UDES : Union Démocratique pour le Développement Economique et Social. RDL-Vivoten : Rassemblement des Démocrates pour la Liberté et la reconstruction nationale. UDS : Union pour la Démocratie et la Solidarité. RND : Rassemblement National pour la Démocratie. NCC : Notre Cause Commune.

¹⁵⁵ UDFP-MDPS-ULD : Union Démocratique des Forces du Progrès-Mouvement pour la Démocratie et le Progrès Social-Union pour la Liberté et le Développement. PSD-UNSP : Parti Social-Démocrate-Union Nationale pour la Solidarité et le Progrès. ASD-BSD : Alliance pour la Sociale Démocratie-Bloc pour la Social-Démocratie. URP-PNT : Union Républicaine du Peuple-Parti National du Travail. PNDD-PRD : Parti National pour la Démocratie et le Développement-Parti du Renouveau Démocratique. ADP-UDRS : Alliance pour la Démocratie et le Progrès-

PSD-UNSP, ASD-BSD, URP-PNT, PNDD-PRD, ADP-UDRS et MNDD-MSUP-UDRN. 7 partis sont seuls allés aux élections législatives, alors que 16 se sont fusionnés en 7 alliances de partis. Les deux partis qui n'ont pas pu avoir un seul élu du peuple sont UDES et BGLD. La performance des partis se répartit dans le tableau I ci-après :

Tableau N° 1 : Résultats des législatives de 1995

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Département de l'Atacora		
01	Ouorou Akowé Sare	RDL-Vivoten
02	Zoumarou K. Souleyman	UNSP
03	Zoumarou Wallis M.	UNSP
04	Ouorou Boun Sé M'Bouro	UDS
05	Péma S. Simon	PNDD-PRD
06	Borna B. Bertin	MNDD-MSUP-UDRN
07	Boukary M. I. G. Philippe	MNDD-MSUP-UDRN
08	Tawéma Daniel	MNDD-MSUP-UDRN
Département de l'Atlantique		
09	Adanlin Dossa Timothée	UDFP-MDPS-ULD
10	Francisco Marius Théodule	UDFP-MDPS-ULD
11	Ajanohoun Guy Amédée	UDFP-MDPS-ULD
12	Gbègan Alabi Antoine	UDFP-MDPS-ULD
13	Zohou Jean-Marie	UDFP-MDPS-ULD
14	Allissoutin Lawson Afiavi Céline	UDFP-MDPS-ULD
15	Béhanzin Paoletti Théophile	RND
16	Faboumy Laurent Cyrille	RND
17	Pognon Gratien Lazare	NCC
18	Adjovi Severin	RDL Vivoten
19	Codjia Augustine	PNDD-PRD
20	Codjia Nestor	PSD-UNSP
21	Osséni Anjorin K. Koubourath	MNDD-MSUP-UDRN
22	Ahyi Gualbert René a.	ASD-BSD
Département du Borgou		
23	Adamou N'Diaye M.	UDS
24	Baguidi Boco	UDS
25	Bio Djara B. Kpontigui	UDS
26	Chabi Kao Pascal	PNDD-PRD
27	Baba Moussa Ramatou	PNDD-PRD
28	Bourou Barthélémy	PNDD-PRD
29	Ami-Touré Séidou	UDFP-MDPS-ULD
30	Rouga Osséni	URP-PNT
31	Séko N'Goye B. G. Rémy	ADP-UDRS

Union Démocratique pour le Renouveau Social. MNDD-MSUP-UDRN : Mouvement pour l'Union et le Progrès-Union pour la Démocratie et la Reconstruction Nationale.

32	Lafia Adamou	MNDD-MSUP-UDRN
Département du Mono		
33	Amoussou A. M. Bruno	PSD-UNSP
34	Dansou E. Félix	PSD-UNSP
35	Djrèkpo Y. Charles	PSD-UNSP
36	Hounkponou H. Jean-Claude	PSD-UNSP
37	Fanou K. André	RND
38	Dossou M. Robert	ASD-BSD
39	Amètonou A. C. Frédéric	PNDD-PRD
40	Houessou Aurélien	RDL Vivoten
41		NCC
42	Montcho Théophile	UDFP-MDPS-ULD
Département de l'Ouémé		
43	Tévoèdjèrè Albert	NCC
44	Gnonlonfoun Joseph	NCC
45	Adjiboyrihan Saliou	NCC
46	Adanklounon Ambroise	NCC
47	Adjignon Kèkè Joseph S.	RND
48	Abimbola Adébayo	RND
49	Houngbédji Adrien	PNDD-PRD
50	Gbadamassi N. Moucharafou	PNDD-PRD
51	Tagnon Robert	UNDP
52	Monnou Y. Edgard	RDL Vivoten
53	Godonou Aristide	UDFP-MDPS-ULD
Département du Zou		
54	Dégbé Marcellin	UDFP-MDPS-ULD
55	Houndonougbo K. Zacharie	UDFP-MDPS-ULD
56	Ahoyo Jean-Roger	UDFP-MDPS-ULD
57	Ahomadégbé T. Justin	RND
58	Dèthénou R-M. Antoine	RND
59	Yayi Laurent B.	UDS
60	Dassoundo K. Gédéon	ADP-UDRS
61	Elègbè Amos	MNDD-MSUP-UDRN
62	Zinzindohoué K. Jean-Pierre	PNDD-PRD
63	Achodé Codjo	ASD-BSD
64	Adimi C. Félix	PSD-UNSP

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

Le nombre total de députés obtenus par les partis et alliances de partis se présentent comme suit : UDFP-MDPS-ULD : 12, PSD-UNSP : 8, PNDD-PRD : 9, RND : 7, NCC : 6, MNDD-MSUP-UDRN : 6, UDS : 5, RDL Vivoten : 4, ASD-BSD : 3, ADP-UDRS : 2, UNDP : 1, Alliance URP-PNT : 1 soit les 64 élus du peuple.

Tous les députés élus avec leur suppléants sont originaires chacun de sa commune et de son département. Les premiers partis du Renouveau démocratique regroupaient en partie des Béninois qui se connaissaient et qui ont milité dans les associations de développement. Le phénomène du "fils de terroir" a dicté sa loi dans les législatives de

1991.

2.2-LES LEGISLATIVES DU 28 MARS 1995: LES ELUS ET LEURS PARTIS

Les deuxièmes élections législatives de l'ère du Renouveau démocratique ont eu constitutionnellement lieu le 28 mars 1995. Elles sont organisées par le Ministère de l'intérieur. Nicéphore D. Soglo, élu aux élections présidentielles de mars 1991 était encore au pouvoir et, le parti la Renaissance du Bénin, créée en 1994 et dirigée par son épouse était aussi dans la course.

Les partis et alliances de partis en compétition étaient : RB, RAP, RDL, ADD, Alliance nouvelle génération (FDDM-UNSP), PSD, UDS, ASD, FARD-ALAFIA, PCB, ADP, MNDD, Alliance IPD (ARC-PPD-PNDD), Alliance caméléon (FNS-UNSD-PDUN-UF), UNDP, NCC, RDP, Alliance PNSP-RDT, Alliance politique des indépendants (PUR Houénusu-MDS-UPR), Alliance RNPJ-PS, Alliance MSUP-UDRN, Alliance UDES- RDD Nassara, Alliance PNSD-PNT, UDFP, Alliance le cheval qui gagne (PBR-CDU-RUND), Alliance FURD-LDD, UDD, ULD, RND, Alliance la solidarité (PESJ-RASN-PR), PRD.

Le tableau II suivant présente les résultats de ces deuxièmes élections législatives.

Tableau II : Résultats des législatives de 1995

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Département de l'Atacora		
<i>Première circonscription électorale</i>		
01	Borna Bertin	MNDD
02	Koussey K. Noël	PCB
03	Sansouamon Albert	IPD
<i>Deuxième circonscription électorale</i>		
04	Oumarou Boun Sè N'Bouro	UDS
05	Biaou Adolphe	FNS-UNSD-PDUN-UF
06	Nata Théophile	IPD
07	N'Dah Sékou Pascal	PRD
<i>Troisième circonscription électorale</i>		
08	Zoumarou Souleymane Koura	FDDM-UNSP
09	Zoumarou Wallis M.	FDDM-UNSP
10	Boukary M. Guy	FARD-ALAFIA
11	Gata Biaou Alimatou	PRD
Département de l'Atlantique		
<i>Première circonscription électorale</i>		
12	Vieyra Soglo Rose-Marie	RB
13	de Souza G. F. Léopold	RB
14	Bah C. Nathanaël	RB
15	Chinkoun Kossi	RB
16	Azannaï Candide	RB
17	Fassassi Kamarou	PRD

18	Gnonlonfoun Isidore	PRD
19	Adjovi Sévérin	RDL
20	Golou K. K. Théophile	PSD
<i>Deuxième circonscription électorale</i>		
21	Gbègan A. Antoine	RB
22	Posset Raphaël	RB
23	Nahum Eléazar	RB
24	Hountondji C. J. Alexandre	RDL
25	Tidjani I. Serpos	PRD
<i>26 Troisième circonscription électorale</i>		
26	Gbadamassi Ahlonsou Amoudatou	PRD
27	Ahouadi Rémy	PRD
28	Houdé A. Valentin	IPD
29	Kpikpidi Emile O. K.	RB
Département du Borgou		
<i>Première circonscription électorale</i>		
30	Orou Gabé	FARD-ALAFIA
31	Saka Kina C. Jérôme	FARD-ALAFIA
32	Adamou N'Diaye Mama	UDS
33	Salé Moumouni	UDS
34	Arouna Soumanou	NCC
<i>Deuxième circonscription électorale</i>		
35	Saka Saley Gani	FARD-ALAFIA
36	Abdoulaye Malam Idi	FARD-ALAFIA
37	Garba Roger I.	FARD-ALAFIA
38	Ali Sabi	FARD-ALAFIA
39	Débourou Mama Djibril	UDS
<i>Troisième circonscription électorale</i>		
40	Passo Babamoussa O. Adizathou	FARD-ALAFIA
41	Sinantoko Albert	FARD-ALAFIA
42	Yacoubou Assouma	FARD-ALAFIA
43	Dramane Karim	ADD
Département du Mono		
<i>Première circonscription électorale</i>		
44	Amoussou Bruno	PSD
45	Golou Emmanuel	PSD
46	Dansou E. Félix	PSD
47	Edayé Jean Baptiste	PSD
<i>Deuxième circonscription électorale</i>		
48	Houkponnou Jean-Claude	PSD
49	Davo L. Bernard	PSD
50	Tchocodo Gabriel	PRD
51	Kogblévi Aziadomè	RB
<i>Troisième circonscription électorale</i>		
52	Djrèkpo Charles Y.	PSD
53	Houessou P. Aurélien	RB
54	Nago K. Mathurin	UDS
Département de l'Ouémé		
<i>Première circonscription électorale</i>		

55	Houngbédji Adrien	PRD
56	Gbadamassi Moucharaf	PRD
57	Gbèdan Mathias	PRD
58	Minankodé Aloukou	PRD
59	Tévoèdjirè Albert	NCC
<i>Deuxième circonscription électorale</i>		
60	Zannou Thimothée A.	PRD
61	Sounouvou François P.	PRD
62	Panou Prosper	PRD
63	Adanklounon E. D. Ambroise	NCC
64	Tagnon Robert	UNDP
<i>Troisième circonscription électorale</i>		
65	Akadiri Tadjou	PRD
66	Karimou Abou	PRD
67	Kokodé Christine	PRD
68	Lalèyè Epiphane	PRD
69	Idji Kolawolé Antoine	ADP
Département du Zou		
<i>Première circonscription électorale</i>		
70	Houédjissin Maxime	RB
71	Dégbé T. Marcellin	RB
72	Soglo Guy K.	RB
73	Todan Justin	RB
<i>Deuxième circonscription électorale</i>		
74	Guédou A. Georges	RB
75	Ahouandjinou Raymond	RB
76	Gnavo Jules	RB
77	Gnassounou C. Michel	RB
<i>Troisième circonscription électorale</i>		
78	Vieyra Désiré M. D.	RB
79	Akpo Iréné H.	RB
80	Ladikpo Rigobert	RAP
81	Achodé Codjo	ASD
82	Allagbé Ambroise	RDL
83	Houngninou Dominique	RDP

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

La RB, le PRD et le FARD-ALAFIA sont les trois partis politiques qui ont chacun un nombre de députés supérieur ou égal à 10 (RB: 21, PRD:19, FARD-ALAFIA : 10). Le PSD a 8 et l'UDS obtient 5. Entre 3 et 1, il y a les partis et alliances de partis comme : RDL : 3, NCC : 3, IPD : 3, FDDM-UNSP : 2, UNDP : 1, RDP : 1, AD : 1, PCB : 1, RAP : 1, MNDD : 1, ASD : 1, ADP : 1 et Alliance FNS-UNSD-PDUN-UIP : 1.

Dans un article publié sur un site internet¹⁵⁶, nous pouvons lire "28 mars 1995 : défaite de la majorité présidentielle aux élections législatives". En effet, l'article dit que la majorité présidentielle

¹⁵⁶ <http://www.universalis.fr/evenement/28-mars-1995>. Consulté le 08 juin 2019 à 10h30mn.

n'obtient que 31 sièges de députés sur 83 dont 20 reviennent au parti du Président Soglo, la RB. Majoritairement, l'opposition reste divisée. Le PRD de Houngbédji, Président de l'Assemblée Nationale sortant, remporte 19 voix. Les partisans de l'ancien Président Mathieu Kérékou, battu au second tour des élections présidentielles du 18 avril 1991 par Soglo, font leur retour au Parlement avec 12 élus. Le Parti NCC de Tévoèdjèrè, premier parti de l'opposition, n'obtient que 3 sièges.

2.3-LES LEGISLATIVES DU 30 MARS 1999: LES ELUS ET LEURS PARTIS

On dénombrait officiellement au Bénin le 25 janvier 1999, 117 partis politiques. Les partis ou alliance de partis ayant pris part aux élections législatives du 30 mars 1999 sont : RB, RDP, RND, RUND, UPT, URD, UTR, PCB, PDB, PRD, PS, PSB, PSD, PSD-Bélier, FPR, MADEP, MAP, MERCI, NCC, PARI, IPD, Alliance SURU (UDRN, FDDM, UPP, FONEC), Alliance UDES (NCP, BDS, CND, FSN), CAR-DUNYAN, CMD, CPP, PNE, FARD-ALAFIA, ADP, Alliance ETOILE (UDS, UNSP, RNPJ, PNDD, Les Verts, ASD), Alliance FRATERNITE (UTD, MJD, PNA, PAB), Alliance Les PATRIOTES (CAD, RDL-Hèbioso, PNT, USD, RCV, PNPD), Alliance pour le Progrès (APP), Alliance REPUBLICAINE (ADD, NGR, NEP), Alliance RPR-UNSD.

56 partis politiques dont 27 (qui sont allés seuls) et 08 alliances de partis regroupant 29 partis politiques ont participé aux élections législatives du 30 mars 1999. La répartition des sièges, par circonscription électorale, selon les élus et partis ou alliances de partis victorieux figure dans le tableau suivant :

Tableau III : Résultats des législatives de 1999

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Première circonscription électorale		
01	Sacca-Kina G. L. Chabi Jérôme	FARD-ALAFIA
02	Alazi Sinti	FARD-ALAFIA
03	Aboudou Assouman	ALLIANCE ETOILE
Deuxième circonscription électorale		
04	Orou Ségo Orou Gabé	CAR-DUNYAN :
05	Saka Salei Gani	CAR-DUNYAN :
06	Bio Bigou B. Léon	FARD-ALAFIA
Troisième circonscription électorale		
07	Taouéma Daniel	FARD-ALAFIA
08	Taouéma Jonathan Paul	FARD-ALAFIA
09	Tiando Emmanuel	IPD
Quatrième circonscription électorale		
10	Pema Sanga Sinon	FARD-ALAFIA
11	Barassounon Ali Amadou	FARD-ALAFIA
12	Nata Théophile	IPD
13	Salé Imorou	IPD

Cinquième circonscription électorale		
14	Nahum Siméon Eléazar	RB
15	Tessy Cuthbert	RB
16	Avougnansou Codjo Lambert	RB
17	Gnandjanon Dansou	RB
18	Tidjani Serpos Ismaël	PRD
Sixième circonscription électorale		
19	Soglo Jean-Louis	RB
20	Gbeffè Robert	RB
21	Ahlonsou Amoudatou	PRD
22	Houdé Aditi Valentin	RPR-UNSD
Septième circonscription électorale		
23	Sinatoko Bocco Albert	CAR DUNYA
24	Dankoro Soulé	PDB
25	Soulé Adam Soulé Abou	FARD-ALFIA
26	Débourou Mama Djibril	ALLIANCE ETOILE
Huitième circonscription électorale		
27	Idrissou Ibrahima	RUND
28	Cakpo Moussa	RB
29	Batoko Ousmane	FARD-ALFIA
30	Lafia Sacca	ALLIANCE ETOILE
Neuvième circonscription électorale		
31	Achodé Codjo	RB
32	Fagnizoun Cossi Léopold	RB
33	Ezin Beikon Nestor	PS
Dixième circonscription électorale		
34	Gado Guiriguissou	Alliance SURU
35	Azondékon Vihounou	RB
36	Houngninou Okumassun Dominique	RDP
Onzième circonscription électorale		
37	Amoussou Ange Marie Bruno	PSD
38	Dansou Essou Félix	PSD
39	Dindin Kodo Adolphe	PSD
Douzième circonscription électorale		
40	Agbo A. Valentin	PSD
41	Davo Lani Bernard	PSD
42	Edayé K. Jean-Baptiste	PSD
Treizième circonscription électorale		
43	Assouma Nouhoum	ALLIANCE ETOILE
44	Assouma Amadou	MERCI
Quatorzième circonscription électorale		
45	Kpara S. Issa	MADEP
46	Akobi Issifou Ahamed	FARD-ALAFIA
Quinzième circonscription électorale		
47	Kakpo Chodaton A. T Justine	RB
48	Monnou Edgard Yves	RB
49	Tossé Anassou Patrice	RB
50	Fassassi Kamarou	PRD

Seizième circonscription électorale		
51	Vieyra Soglo H. Rosine	RB
52	Bah Nathanaël	RB
53	Adjanohoun Guy	RB
54	Azannai Candide	RB
55	Agbozognigbé Emmanuel	RB
Dix-septième e circonscription électorale		
56	Houessou Aurélien	RB
57	Lakoussan Symphorose Béatrice	PSD
Dix-huitième circonscription électorale		
58	Houkponou H. Jean-Claude	PSD
59	Houknpé Kouessi Gaston	PSD
60	Agbayahun Félix Jean	IPD
Dix-neuvième circonscription électorale		
61	Houngbedji Adrien	PRD
62	Gbadamassi Moucharafou	PRD
63	Koukoui K. André Kintossou	PRD
64	Minakodé Aloukou	PRD
65	Gnonlonfoun Houessou Joseph	PNE
Vingtième circonscription électorale		
66	Zannou Thimothée	PRD
67	Missikpodé O. Michel	PRD
68	Panou B. Prosper	PRD
69	Sounouvou Falovè	MADEP
70	Fikara Sacca Moussédikou	MERCI
Vingt-et-unième circonscription électorale		
71	Karimou Rafiatou	MADEP
72	Adégnika Saliou Iliassou	MADEP
73	Hounsounon S. André	PRD
Vingt-deuxième circonscription électorale		
74	Idji Kolawolé Antoine	MADEP
75	Koussonda Adjibadé Moukaram	MADEP
Vingt-troisième circonscription électorale		
76	Houédjissin Maxime	RB
77	Bassa Daga	RB
78	Nouwakpo François	RB
79	Gbétin Antoine	RB
Vingt-quatrième circonscription électorale		
80	Guédou Georges	RB
81	Gnavo Jules	RB
82	Ahouandjinou Raymond	RB
83	Somassè Valentin	RB

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

Le nombre total de députés obtenus par chaque parti ou alliance de partis se présentent comme suit : RB : 27, PRD : 11, FARD-ALAFIA : 10, PSD : 9, PS : 1, MADEP : 6, CAR-DUNYA : 3, IPD : 4, Alliance

Suru : 1, Alliance Etoile : 4, RDP : 1, RUND : 1, MERCI : 2, Ensemble : 1, Alliance RPR-UNSD : 1, PDB : 1, soit 83 élus du peuple.

Les résultats des élections législatives du 30 mars 1999 montrent qu'aucun parti ou alliances de partis n'a pu, simultanément, avoir de député dans toutes les 24 circonscriptions électorales déterminées par la loi. De plus, le phénomène de "fils de terroir" dicte toujours sa loi dans le positionnement et l'élection des députés.

2.4-LES LEGISLATIVES DU 30 MARS 2003: LES ELUS ET LEURS PARTIS

La quatrième élection législative organisée à l'ère du Renouveau démocratique s'est déroulée le 30 mars 2003. Les partis ou alliances de partis ayant participé à cette compétition sont au nombre de 14. Il s'agit de : LNA, MADEP, MDS Alo dé alomè, PRD, PSD-Bélier, RB, AFP, Alliance Etoile (UDS, Les Verts, NGR, BGLD), Alliance MDC-PS-CPP, Force-Clé, IPD, RDP, UP, Alliance UBF. Ces 14 partis et alliances de partis ont discuté les 83 sièges de députés et 12 ont pu se faire représenter à l'Assemblée Nationale. Les 2 partis, PSD-Bélier et UP étaient absents à l'hémicycle. La répartition par département et circonscription électorale des 83 sièges de députés se présente comme suit :

Tableau IV : Résultats des législatives de 2003

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Première circonscription électorale		
01	Sacca Kina Guézéré	UBF
02	Issa Salifou	UBF
03	Aboudou Assouman	ALLIANCE- ETOILE
Deuxième circonscription électorale		
04	Orou-Ségo Orou-Gabé	UBF
05	Bio Bigou Bani	UBF
06	Biobou Bassi Gansè	FORCE-CLE
Troisième circonscription électorale		
07	Taouéma Daniel	UBF
08	Dayori Antoine	FC
09	N'Tcha Robert Médard	MADEP
Quatrième circonscription électorale		
10	Amouda Issifou Razaki	UBF
11	Kérékou Modeste	UBF
12	Nata Théophile	IPD
13	Baparapé Aboubacar	MADEP
Cinquième circonscription électorale		
14	Tessi Cuthembert	RB
15	Nahum S. Eléazar	RB
16	Akindès S. Aimard	UBF

17	Tidjani Serpos Ismaël	PRD
18	Houndété Eric. L. C	FC
Sixième circonscription électorale		
19	Bada Georges	RB
20	Houénou Delphin	UBF
21	Ahlonsou Amoudatou	PRD
22	Houdé Aditi Valentin	AFP
Septième circonscription électorale		
23	Soulé Adam B. Abou	UBF
24	Salihou Moufoutaou	UBF
25	Mama Débourou M. Djibril	ALLIANCE ETOILE
26	Sarrè Koto Imorou	IPD
Huitième circonscription électorale		
27	Gbadamassi Rachidi	UBF
28	Chabi Sika Karimou	UBF
29	Lafia Monwoo Adamou	UBF
30	Lafia Sacca	ALLIANCE ETOILE
Neuvième circonscription électorale		
31	Dassoundo André I.	UBF
32	Amoussou Francis	UBF
33	Achodé Codjo	MDC- PS-CPP
Dixième circonscription électorale		
34	Atchadé Madeleine	UBF
35	Houngninou. Dominique	RDP
36	Lamè Boniface	MDC-PS-CPP
Onzième circonscription électorale		
37	Amoussou Bruno	UBF
38	Golou D. Emmanuel	UBF
39	Khoué A. Corentin	UBF
Douzième circonscription électorale		
40	Edayé K. Jean-Baptiste	UBF
41	Davo Lani Bernard	UBF
42	Agbo Akpadji	UBF
Treizième circonscription électorale		
43	Alaza Lamatou	MADEP
44	Takpara Daouda	UBF
Quatorzième circonscription électorale		
45	Akobi Issifou Ahamed	UBF
46	Seibou Assan	MADEP
Quinzième circonscription électorale		
47	Kakpo Chodaton Justine	RB
48	Siagbè M. Tossè Patrice	RB
49	Chessi Bouraïma	PRD
50	Kamarou Fassassi	UBF
Seizième circonscription électorale		
51	Vieyra Soglo H. Rose-Marie	RB
52	Soglo Galiou K. D.	RB
53	Azannai Candide A. M.	RB
54	Quenum Epiphane K.	RB

55	Akpovi Eustache	UBF
Dix-septième circonscription électorale		
56	Gangnito Patrice Cohovi	UBF
57	Godovo K Faustin	LNA
Dix-huitième circonscription électorale		
58	Montcho Théophile	UBF
59	Tossou Isidore K	UBF
60	Hounkponou Jean-Claude	LNA
Dix-neuvième circonscription électorale		
61	Houngbedji Adrien	PRD
62	Tidjani Falilou	PRD
63	Koukou André	PRD
64	Minakodé Aloukou	PRD
65	Omichessan Mounirou	MADEP
Vingtième circonscription électorale		
66	Zannou A. Timothée	PRD
67	Missikpodé O. Michel	PRD
68	Houankanrin G. Joseph	PRD
69	Fikara Sacca	MDS Alo dé alomè
70	Agbodjété H. Justin	UBF
Vingt-et-unième circonscription électorale		
71	Honkpéhédji G. Antoine	PRD
72	Karimou A. Rafiatou	MADEP
73	Vlavanou G. Louis	MADEP
Vingt-deuxième circonscription électorale		
74	Idji Antoine	MADEP
75	Koussonda A. Moukaram	MADEP
Vingt-troisième circonscription électorale		
76	Zinzindohoué D. Abraham	RB
77	Ahouandogbo C. Raphaël	RB
78	Nouwakpo H. François	RB
79	Mongbè R. Valéry	RB
Vingt-quatrième circonscription électorale		
80	Somassé Valentin	RB
81	Gnanvo Jules	RB
82	Sèhouéto Lazare	FC
83	Yèhouétomè Boniface	FC

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

Au total, les résultats globaux par parti ou alliances de partis se présentent comme suit : LNA : 02, MADEP : 09, MDS Alo dé alomè : 01, PRD : 11, RB : 15, AFP : 01, Alliance Etoile (UDS, Les Verts, NGR, BGLD) : 03, Alliance MDC-PS-CPP : 02, Force-Clé : 05, IPD : 02, RDP : 01, Alliance UBF : 31 soit les 83 sièges de députés.

2.5-LES LEGISLATIVES DU 31 MARS 2007: LES ELUS ET LEURS PARTIS

La cinquième élection législative organisée à l'ère du renouveau démocratique s'est tenue le 31 mars 2007. Les 26 partis ou alliances de partis ayant participé à cette élection législative étaient : Alliance le Réveil (AR), Alliance des Forces du Progrès (AFP), Parti pour la Démocratie et le Progrès Social (PDPS), Convergence des Forces Vives (CFV-Irédé), Alliance Cauris pour le Changement (ACC), Union Pour la Relève (UPR), Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Restaurer l'Espoir (RE), Alliance du Renouveau (AR), Congrès du Peuple pour le Progrès (CPP), Alliance pour la Défense du Changement (ADC), Impulsion pour le Progrès et la Démocratie (IPD), RDL-Vivoten-action solidarité, Force-Clé (FC), Alliance Républicaine Démocratique Moderne-PCB (ARDM-PCB), Alliance pour un Dynamique Démocratique (ADD), Mouvement du Bénin-lutte Contre la Pauvreté (MB-LCP), Parti Social-Démocrate-le béliér (PSD-Béliér), Alliance Ensemble pour le Changement (AEC), Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), Union des Forces Citoyennes (UFC), Alliance Kékéréké, Coalition pour un Bénin Emergent (CBE), Force-Espoir (FE), Parti du Renouveau Démocratique (PRD).

Ces 26 partis et alliances de partis avaient discuté les 83 sièges de députés et 12 étaient représentés à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de : AFP, PDPS, UPR, UNDP, RE, AR, FC, ADD, FCBE, CBE, FE, PRD.

La répartition des sièges par élu, parti ou alliances de partis dans les 24 circonscriptions électorales se présente comme suit :

Tableau V : Résultats des législatives de 2007

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Première circonscription électorale		
01	Issa Salifou	UPR
02	Bako Arifari Nassirou	UPR
03	Seidou Alassane	FCBE
Deuxième circonscription électorale		
04	Bio Kansi Boni Ganse	FCBE
05	Soule Sabi Mouss	FCBE
06	Orou Yarou Bio Bagou	CBE
Troisième circonscription électorale		
07	N'Ouémou Domitien	FCBE
08	N'Da Kouagou Eric	FCBE
09	Dayori Antoine	FC
Quatrième circonscription électorale		
10	Dangnon M. Victor	FCBE
11	Adam Bagri Moumouni	FCBE
12	Sagui Yotto Waro Justin	FCBE
13	N'Da Antoine N'Da	FC

Cinquième circonscription électorale		
14	Adjadohoun Célestine	FCBE
15	Gnigla Venance Lubin	CBE
16	Tidjani Serpos Ismaël	PRD
17	Houndété Eric	FC
18	Lodjou Jude Bonaventure	FC
Sixième circonscription électorale		
19	Houdé Aditi Valentin	AFP
20	Ahlonsou Amoudathou	PRD
21	Da Matha Sant'anna Luc B. A.	FCBE
22	Bada Georges	ADD
Septième circonscription électorale		
23	Boni Tessi Adam	FCBE
24	Mama Débourou Djibril	FCBE
25	Moussa Yari Issifou	FCBE
26	Orou Sé Guéné	RE
Huitième circonscription électorale		
27	Séidou Adambi Samou	FCBE
28	Lafia Sacca	FCBE
29	Chabi Sika Karimou	FCBE
30	Gbadamassi Rachid	UPR
Neuvième circonscription électorale		
31	Dassoundo André	FCBE
32	Laourou Grégoire	FCBE
33	Alia Edgard	FCBE
Dixième circonscription électorale		
34	Dègla ASSOUAN COMLAN	FCBE
35	Zachari Chabi Félicien	FCBE
36	Agoua Edmond	PDPS
Onzième circonscription électorale		
37	Amoussou A. M. Bruno	ADD
38	Golou D. Emmanuel	ADD
39	Houinou Clément	ADD
Douzième circonscription électorale		
40	Gbahoungba David	FCBE
41	Gnimavo Atchokoue	FCBE
42	Edayé K. Jean-Baptiste	ADD
Treizième circonscription électorale		
43	Takpara Daouda	FCBE
44	Zoumarou Wally B. M.	FCBE
Quatorzième circonscription électorale		
45	Affo Djobo Amissétou	FCBE
46	Yolou Zacari	FCBE
Quinzième circonscription électorale		
47	Zannou Marcellin	FCBE
48	Akotègnon Raphaël	PRD
49	Gnonlonfoun Isidore	PRD
50	Kakpo Togbé Justine A. K	ADD
Seizième circonscription électorale		

51	Zohoun Sylvain	FCBE
52	Tossou Emile	FCBE
53	Vieyra Soglo H. Rose-Marie	ADD
54	Soglo Léhadi V. M.	ADD
55	Quenum P.B. K. Epiphane	ADD
Dix-septième e circonscription électorale		
56	Ahinnou Thomas	FCBE
57	Ahossi Leon Comlan	UNDP
Dix-huitième circonscription électorale		
58	Nago Cofi Marthurin	FCBE
59	Sohounhloué. Dominique	ADD
60	Domingo Cyriaque	AR
Dix-neuvième circonscription électorale		
61	Houngbédji Adrien	PRD
62	Sani Glélè Yibathou	PRD
63	Zinsou Edmond	PRD
64	Gbèdiga Timothée	PRD
65	Shanou A. M. Sofiatou	FCBE
Vingtième circonscription électorale		
66	Kakpo Kifouli	PRD
67	Ahouanvoebla Augustin	PRD
68	Noudegbessi G. François	FCBE
69	Fikara Sacca	AR
70	Agbodjété H. Justin	ADD
Vingt-et-unième circonscription électorale		
71	Fagbohoun L. Séfou	ADD
72	Vlavonou G. Louis	ADD
73	Abiola Adebayo François	ADD
Vingt-deuxième circonscription électorale		
74	Idji Antoine	ADD
75	Abimbola Adébayo J. M.	FCBE
Vingt-troisième circonscription électorale		
76	Ahanhanzo-Glélè Blaise	ADD
77	Tomanaga Paulin	ADD
78	Dahissiho Joachim	UNDP
79	Aho S. Eloi	FCBE
Vingt-quatrième circonscription électorale		
80	Sèhouéto Lazare Maurice	FC
81	Vodonou Désiré	FC
82	Kindjahoundé Zéphirin	ADD
83	Yahouédéhou F. Janvier	FCBE

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

Le total de sièges de députés enlevés par chaque parti ou alliance de partis se présentait comme suit : AFP : 01, PDPS : 01, UPR : 03, UNDP : 02, RE : 01, AR : 02, FC : 04, ADD : 20, FCBE : 35, CBE : 02, FE : 02, PRD : 10, soit les 83 sièges de députés. En 2007, les deux grandes alliances, l'une de la mouvance et, l'autre de l'opposition étaient respectivement FCBE et ADD ; le PRD a encore gardé son autonomie, son leader a depuis 1991 perdu pour la quatrième fois, les élections présidentielles de 2006.

2.6-LES LEGISLATIVES DU 30 AVRIL 2011 : LES ELUS ET LEURS PARTIS

Les élections législatives de 2011 constituent la deuxième élection organisée par le Président Boni Yayi, arrivé au pouvoir en 2006. Au final, environ 1 600 candidats de 19 partis et coalitions se sont présentés. Les FCBE étaient en lice contre une coalition portant le nom de l'Union fait la Nation (UN), qui avait soutenu Adrien Houngbedji à la présidentielle. L'UN regroupait de grandes formations politiques comme la Renaissance du Bénin (RB), le Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP), le Parti Social-Démocrate (PSD), la Force-Clé (FC) et le Parti du Renouveau Démocratique (PRD).

Au cours des campagnes législatives, le Président Boni Yayi accusait les forces de l'opposition de la législature 2007-2011 d'empêcher la ratification d'un accord de financement de 600 milliards de francs CFA avec le Gouvernement saoudien. Les FCBE ont donc appelé les électeurs à leur donner la majorité parlementaire pour que le Président puisse engager les réformes nécessaires au développement du pays.

Adrien Houngbedji ne s'est pas présenté aux législatives, dénonçant un " processus électoral calamiteux ", mais a néanmoins indiqué qu'il soutiendrait la coalition UN. Celle-ci appelait les électeurs à " sanctionner le régime " par leur vote, car il lui avait " volé " la victoire à l'élection présidentielle.

C'est dans ces conditions que la sixième élection législative organisée à l'ère du renouveau démocratique s'est déroulée le 30 avril 2011. Les 19 partis ou alliances de partis ayant participé à cette course étaient : Mouvement pour le Réveil, la Démocratie et le Développement (MRDD), Parti pour l'Union Républicaine (PUR), Alliance Amana, Notre Destin Commun (NDC), Alliance G13 Baobab, RDL-Vivoten, Forces Nouvelles pour la Démocratie et le Développement (FNDD), Union pour le Bénin (UB), Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), Mouvement du Bénin-Lutte Contre la Pauvreté (MB-LCP), Alliance Force dans l'Unité (AFU), Alliance Cauris 2, Force Espoir-Union pour le Relève (FE-UPR), Réveil Patriotique (RP), Union fait la

Nation (UN), Union Sacrée d'Eveil pour le Développement (USED), Front d'Action Commun pour l'Emergence d'une Ethique Nouvelle au Bénin (FACEEN-BENIN), Alliance Nouvelle Force 2011 (ANF), Alliance Nouveau Courage 2011 (ANC 2011).

Ces 19 partis et alliances de partis avaient discuté les 83 sièges de députés et 8 étaient représentés à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de : Alliance Amana, Alliance G13 baobab, UB, FCBE, AFU, Alliance Cauris, FE-UPR, UN.

La répartition des sièges par parti ou alliance de partis, par département et circonscription électorale présentée par la Cour Constitutionnelle est le suivant :

Tableau VI : Résultats des législatives de 2011

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Première circonscription électorale		
01	Issa Salifou	UPR
02	Issa Azizou	FCBE
03	Bako Arifari Nassirou	AMANA
Deuxième circonscription électorale		
04	Bio Kansi Boni Gansé	FCBE
05	Souley Sabi Moussa	FCBE
06	Bani Samari	AFU
Troisième circonscription électorale		
07	Kassa D. Barthelemy	FCBE
08	N'Da Kouagou Eric	FCBE
09	Doyori Antoine	UPR
Quatrième circonscription électorale		
10	Gonroudobou Orou Déké	FCBE
11	Adam Bagri Moumouni	FCBE
12	Sagui Yotto W. Justin	FCBE
13	Dangnon Michel Victor	FCBE
Cinquième circonscription électorale		
14	De Souza Yayi Chantal	FCBE
15	Assogba Abraoua	CAURIS 2
16	Houngnibo K. Lucien	UB
17	Houndété Eric L.	UN
18	Gnigla Venance L.	G 13
Sixième circonscription électorale		
19	Ahlonso Amoudatou	UN
20	Bada Georges	UN
21	Prudencio Claudine	FCBE
22	Houdé Aditi Valentin	G 13
Septième circonscription électorale		
23	Orou Sé Guéné	FCBE

24	Boni Tessi Adam	FCBE
25	Débourou Mama Djibril	FCBE
26	Kora Gounou Zimé	AMANA
Huitième circonscription électorale		
27	Gbadamassi Rachidi	FCBE
28	Lafia Sacca	FCBE
29	Chabi Orou Sika Karimou	FCBE
30	Yarou G. Gaston	FCBE
Neuvième circonscription électorale		
31	Laourou Grégoire	FCBE
32	Tchobo Valère	FCBE
33	Fagnon K. Nicaise	FCBE
Dixième circonscription électorale		
34	Zacharie Chabi Félicien	FCBE
35	Agoua A. Edmond	UN
36	Okounlola Biaou A.	AFU
Onzième circonscription électorale		
37	Amoussou Ange-Marie Bruno	UN
38	Golou Emmanuel	UN
39	Essou N. Pascal	CAURIS 2
Douzième circonscription électorale		
40	Gbahoungba David	FCBE
41	Monhoussou Moussou	FCBE
42	Tchocodo Gabriel	UN
Treizième circonscription électorale		
43	Soumanou Fousséni	FCBE
44	Takpara Daouda	FCBE
Quatorzième circonscription électorale		
45	Atchade Nourénou	FCBE
46	Gobi Bado	FCBE
Quinzième circonscription électorale		
47	Akotegnon Raphaël	UN
48	Hinnouho Mohamed	UN
49	Camarou Mohamed Ali	UN
50	Gnonlonfoun Isidore	FCBE
Seizième circonscription électorale		
51	Vieyra Soglo H. Rose-Marie	UN
52	Soglo Léhady V.	UN
53	Quenum P. B. Epiphane	UN
54	Azannai Candide A. M.	FCBE
55	Tossou Emile	FCBE
Dix-septième e circonscription électorale		
56	Ahinnou Hounsouvi C.	FCBE
57	Ahossi C. Léon	UN
Dix-huitième circonscription électorale		
58	Nago Coffi Mathurin	FCBE
59	Soussia Théophile	FCBE
60	Domingo Cyriaque	UN

Dix-neuvième circonscription électorale		
61	Sani Glèlè Yibatou	UN
62	Honfo Charlemagne	UN
63	Zinsou Edmond	UN
64	Gbénamèto S. Jonas	UN
65	Schanou A. M. Sofiatou	FCBE
Vingtième circonscription électorale		
66	Ahouanvoebla S. Augustin	UN
67	Fikara Sacca	UN
68	Adantinnon Joachim	UN
69	Aholou Kèkè Hélène	FCBE
70	Agbodjété Hounsa	UB
Vingt-et-unième circonscription électorale		
71	Fagbohoun L. Séfou	UN
72	Vlavonou Gbèhounou	UN
73	Abiola A. Francois	FCBE
Vingt-deuxième circonscription électorale		
74	Abimbola Adébayo J. M.	FCBE
75	Idji Antoine	UN
Vingt-troisième circonscription électorale		
76	Atrokpo Luc Sètonji	UN
77	Ahanhanzo-Glèlè Blaise	UN
78	Houangni Parfait	UN
79	Sounton Martial	FCBE
Vingt-quatrième circonscription électorale		
80	Aké Natondé	FCBE
81	Kindjanhoundé Zéphirin	FCBE
82	Sèhouéto Lazare Maurice	UN
83	Yèhouétomè Boniface	UN

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

Les résultats officiels donnés par la Cour Constitutionnelle du Bénin attribuent les 83 sièges de députés à 8 partis ou alliances de partis que sont : Alliance Amana : 2 ; Alliance G13 baobab : 2 ; Union pour le Bénin : 2 ; Alliance Force dans l'Union : 02 ; Alliance Cauris : 02 ; Force Espoir-Union Pour la Relève : 2 ; l'Union fait la Nation : 30 ; FCBE : 41, soit les 83 sièges de députés. Les deux grands regroupements sont l'UN pour l'opposition et FCBE du côté de la mouvance. Cette fois-ci, le PRD s'est rangé dans la coalition UN.

Les FCBE, en remportant 41 sièges, ont eu 14 de plus qu'en 2007. Quatre partis favorables¹ au Président Boni Yayi ont obtenu deux sièges chacun, ce qui porte donc à 49 le nombre des sièges du camp

¹ Les quatre partis pro-présidentiels étaient : l'Union pour le Bénin (UB), l'Alliance Amana, l'Alliance Force dans l'Unité (AFU) et l'Alliance Cauris 2.

présidentiel. La coalition UN en a pour sa part obtenu 30 et deux autres petits partis de l'opposition ont obtenu deux sièges chacun. Le camp présidentiel s'est donné une majorité parlementaire devant soutenir les actions du Chef de l'Etat. L'Honorable Professeur Titulaire d'Université Mathurin K. Nago (FCBE) a été réélu le 21 mai 2011 comme le nouveau Président du Parlement, législature 2011-2015.

2.7-LES LEGISLATIVES DU 26 AVRIL 2015 : LES ELUS ET LEURS PARTIS

A un an de la fin du deuxième quinquennat du Président Boni Yayi, les élections législatives du 26 avril 2015 ont eu lieu. Comme l'a titré le Quotidien LA NATION en sa parution du vendredi 20 février 2015, *"Législatives 2015 : Les enjeux d'un scrutin de haute portée politique"*. Ces élections présentent des enjeux politiques particuliers pour le Bénin. Car, elles s'annoncent dans un climat particulier, au regard des enjeux en perspective.

Elles représentent pour les partisans de Boni Yayi, l'occasion de poser des jalons pour assurer leurs arrières après 2016, dans le sens qu'une nouvelle équipe dirigeante politique prendra les rênes du pouvoir à partir du 06 avril 2016. C'est ce qui justifiait d'ailleurs la guerre de positionnement sur les listes de candidature FCBE.

Ministres, députés sortants, directeurs généraux de société d'Etat, opérateurs économiques de la famille FCBE, tous veulent s'engager dans le cadre de ces élections législatives. Toutes choses qui rendent les tractations et conciliabules difficiles. Personne ne veut faire de cadeau à l'autre. Il faut assurer à tout prix ses arrières. Ensuite, il y a l'ambition personnelle du Chef de l'Etat : celle de disposer d'une majorité qualifiée de députés FCBE à l'Assemblée nationale. Ainsi, il pourra faire passer aisément ses réformes et autres projets de développement nécessitant l'approbation du Parlement. Le projet phare reste et demeure l'amendement de la Constitution du 11 décembre 1990. La majorité présidentielle veut faire du dossier de révision constitutionnelle la priorité des priorités. Ce défi a été l'une des résolutions qui a sanctionné les travaux du Congrès extraordinaire de l'alliance FCBE tenu les 14 et 15 février 2015 à Cotonou. Face à ces enjeux politiques, Boni Yayi, chef de file de la mouvance présidentielle, a pris en mains la confection des listes de candidature. Dans ces conditions, comme l'a fait observer le député FCBE Rachidi Gbadamassi et d'autres, « Tous les candidats veulent être en tête de liste pour s'assurer de leur élection ou réélection ».

Face au parti FCBE, d'anciens partis politiques constitués des partis de l'opposition à travers l'Union fait la Nation de Bruno A-M.

Amoussou, le PRD d'Adrien Houngbédji et la Renaissance du Bénin (RB) de la famille Soglo, allaient s'entendre pour contrer les velléités politiques sur fond de révision de la Constitution de Boni Yayi et de ses partisans politiques. Le but de l'opposition était de chercher, avec d'autres alliances politiques, non seulement à conquérir la prochaine mandature de l'Assemblée Nationale par l'obtention d'une majorité absolue de députés mais également d'avoir la présidence. Son thème de campagne électorale visait à sanctionner les listes FCBE aux prochaines élections législatives.

Cet objectif de l'opposition expliquait le retour en politique d'Adrien Houngbédji qui s'était retiré de la course depuis les législatives de 2011.

Le retour du leader charismatique du PRD au Parlement aux côtés du baron de l'Union fait la Nation, Bruno Amoussou, de la présidente de la RB, Vieyra Soglo Marie-Rose et bien d'autres figures de proue de l'opposition politique annonce des équations difficiles à résoudre pour les partisans de Boni Yayi.

Finalement, sont en lice pour les 83 sièges du Parlement, 20 partis et alliances de partis politiques qui ont tous des candidats dans les 24 circonscriptions électorales. Les listes en compétition sont : Alliance ABT, Rassemblement pour la Démocratie et la République, Résoatao, Alliance Eclaireur, MECCA, Forces Cauris pour un Bénin Emergent, Parti du Renouveau Démocratique, Union pour le Bénin, UDD Wologuèdè, Coalition Caméléon, UDC Nounagnon, Alliance Nationale pour la Démocratie et le Développement, Alliance PEU, Alliance pour une Nouvelle Gouvernance, UFEDD Bénin Nouveau, Alliance Soleil, Forces Démocratiques Unies, Alliance pour un Nouvel Espoir, Union fait la Nation et Alliance RB-RP. Le tableau suivant présente la performance des partis et alliance de partis aux élections législatives du 26 avril 2015.

Tableau VII: Résultats des législatives de 2015

N°	Nom et Prénoms	Parti ou Alliance de partis
Première circonscription électorale		
01	Issa Salifou	AS
02	Bako Arifari Nassirou	FCBE
03	Bako Idrissou	FCBE
Deuxième circonscription électorale		
04	Bagoudou I. O. René	AS
05	Katé Sabaï	FCBE
06	Gounou Sanni	FCBE
Troisième circonscription électorale		

07	Kassa D. Barthelemy	FCBE
08	N'Da Kouagou Eric	FCBE
09	Bagana Gilbert	FCBE
Quatrième circonscription électorale		
10	Yempabou B. Jacques	AND
11	Dafia Abiba	FCBE
12	Gibigaye Mohamed	FCBE
13	Gounou S. Abdoulaye	AE
Cinquième circonscription électorale		
14	Houdégbé Octave C.	AND
15	Togni Cyprien	AND
16	Houndété Eric L. C.	UN
17	Houngnibo K. Lucien	UB
18	Ahonoukoun T. Marcellin	UB
Sixième circonscription électorale		
19	Bada Georges	RB-RP
20	Houdé Aditi Valentin	AND
21	Djènontin A. Valentin	FCBE
22	PRudencio Claudine A.	UN
Septième circonscription électorale		
23	Gbian Robert	AS
24	Yarou R. Théophile	FCBE
25	Kora Gounou Zime	FCBE
26	Yarou Sinatoko K.	FCBE
Huitième circonscription électorale		
27	Lafia Sacca	AS
28	Gbadamassi Rachidi	FCBE
29	Bah Guéra Chabi	FCBE
30	Bagoudou Z. Adam	FCBE
Neuvième circonscription électorale		
31	Komi Koutché	FCBE
32	Okoundé Jean-Eudes K.	FCBE
33	Tchobo D. Valère	FCBE
Dixième circonscription électorale		
34	Okounlola Biao André	FCBE
35	Dègla A. Benoît	FCBE
36	Agoua A. Edmond	AE
Onzième circonscription électorale		
37	Essou N. Pascal E.	FCBE
38	Amoussou A.-M. Bruno	UN
39	Gbénonchi Gérard	UN
Douzième circonscription électorale		
40	Adomahou Jérémie	FDU
41	Gbahoungba David	FCBE
42	Dégbey K. Jocelyn L	UN
Treizième circonscription électorale		
43	Soumanou F. Alassane	FCBE
44	Zoumarou Wallis B. M.	ABT

Quatorzième circonscription électorale		
45	Atchadé Nourénou	FCBE
46	Affo Obo Hamed T.	ABT
Quinzième circonscription électorale		
47	Atao Hinnouho M. T.	Parti Résoatao
48	Padonou Corneille	PRD
49	Akotègnon Raphaël D.	PRD
50	Aguèmon Badirou D. O. O.	PRD
Seizième circonscription électorale		
51	Vieyra Soglo H. Rose-Marie	RB-RP
52	De Souza Marcel A. A.	FCBE
53	Azannaï Candide A. M.	UN
54	Djogbénou Joseph	UN
55	Nobimè A. C. Patrice	UN
Dix-septième e circonscription électorale		
56	Agbéléssessi C. Alexis	FDU
57	Ahossi C. Léon	UN
Dix-huitième circonscription électorale		
58	Nago Coffi Mathurin	FDU
59	Sossou Dakpè	FDU
60	Dagniho Rosine	FCBE
Dix-neuvième circonscription électorale		
61	Schanou Sofiatou	FCBE
62	Houngbedji Adrien	PRD
63	Akissoé H. Noël	PRD
64	Sani Glèlè Yibatou	PRD
65	Zinsou A. Edmond	PRD
Vingtième circonscription électorale		
66	Agbodjèté H. Justin	AND
67	Godjo D. Simplicie	FCBE
68	Bahou M. Michel	PRD
69	Ahouanvoèbla S. Augustin	PRD
70	Gbénou Paulin	PRD
Vingt-et-unième circonscription électorale		
71	Abiola A. Francois	FCBE
72	Idji Antoine K.	UN
73	Vlavanou G. Louis	UN
Vingt-deuxième circonscription électorale		
74	Abimbola Adébayo J. M.	FCBE
75	Koussonda A. Moukaram	UN
Vingt-troisième circonscription électorale		
76	Atrokpo Luc S.	RB-RP
77	Ahanhanzo-Glèlè Blaise	RB-RP
78	Djiman Koffi Adolphe	RB-RP
79	Houangni Parfait	UN
Vingt-quatrième circonscription électorale		
80	Yahouédéou F. Janvier	RB-RP

81	Yèhouétome Boniface	RB-RP
82	Aké Natondé	FCBE
83	Sonon D. Gustave	FCBE

Réalisateur : TOSSOU M. Rogatien, mai-juin 2019

Le 03 mai 2015, la Cour Constitutionnelle a proclamé les résultats du scrutin législatif du 26 avril 2018. Les résultats de ces élections donnent : Alliance Soleil (AS) : 04 sièges ; Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) : 33 sièges ; Alliance Nationale pour la Démocratie et le Développement (AND) : 05 sièges ; Alliance « Eclaireur » (AE) : 02 sièges ; Union fait la Nation (UN) : 13 sièges ; Alliance Unie pour le Bénin (UB) : 02 sièges ; Alliance Renaissance du Bénin-Réveil Patriotique (RB-RP) : 07 ; Forces démocratiques Unies (FDU) : 04 sièges ; Alliance ABT : 02 sièges ; Parti Résoatao : 01 siège ; Parti du Renouveau Démocratique (PRD) : 10 sièges.

3- LE PARLEMENT BENINOIS DE 1991 A 2019 : UN PARLEMENT D'INTELLECTUELS, D'HOMMES D'AFFAIRES OU DE TRANSHUMANTS ?

A partir des observations et des enquêtes de terrain réalisées sur le fonctionnement des partis politiques et les comportements de certains hommes politiques au Bénin de 1991 à 2019, le Parlement béninois est surtout constitué d'intellectuels et d'hommes d'affaires/opérateurs économiques. De façon générale, la raison de la transhumance de ces deux catégories n'est pas la même : la première catégorie est à la recherche de poste ministériel et la deuxième courent notamment derrière les marchés publics.

Depuis les premières élections législatives au Bénin, on peut, sans ambages, affirmer que les campagnes électorales se sont souvent déroulées dans une ambiance festive, dans le calme, le respect du prochain et de la diversité d'opinions. Mais en réalité, la plupart des partis sont ancrés seulement dans une région déterminée ou une ethnie. Les critères d'appartenance ethnique ont prévalu lors de toutes les sept élections législatives organisées de 1991 à 2015. C'est pour cette raison que certains partis n'ont pas la chance de gagner les élections là où les principaux acteurs sont ancrés ethniquement.

A la fin de chaque élection législative, on observe la dominance des partis de la mouvance présidentielle au Parlement et cela affecte la qualité des débats, le fonctionnement de cette deuxième institution

dans sa mission de contrôle de l'action gouvernementale et il y a une dégradation de la transparence².

Après un quart de siècle, on constate que la plupart des partis se concentrent sur les régions dont leurs membres sont originaires. A titre illustratif, on peut citer le PRD d'Adrien Houngbédji, le PSD de Bruno A-M. Amoussou, le MADEP de Séfou Fagbohoun, la RB de Marie-Rose H. Vieyra Soglo, le FARD-ALAFIA de Daniel Taouéma. Ces partis politiques sont pratiquement la propriété des dirigeants ou de leurs financiers car, déjà en 1990, avec la création de premiers partis politiques du Renouveau démocratique, ceux-ci se regroupèrent d'un côté autour des anciens présidents des années 60³ et de l'autre autour des riches exilés béninois rentrés au pays⁴. Ces partis disposent plus ou moins dans tout le pays de structures de membres, qui le plus souvent sont établies quand ces partis collaborent avec le gouvernement en place et ont assez de moyens financiers et d'influence.

A côté de ces partis qui ont chaque fois bien réussi à s'affirmer à l'issue des différentes élections, les plus petits se rallient toujours aux mêmes candidats et ne se développent plus. Très souvent, dès qu'ils ratent une réélection, ils disparaissent aussitôt après de l'échiquier politique et, de nouveaux petits partis font leur apparition. Cette situation est vécue dans les localités où il existe une pluralité de groupe ethnique et un groupe est peu nombreux en population dans la circonscription électorale⁵. Mais, là encore, des promesses de promotion à la fonction publique sont faites aux cadres du parti, des promesses d'embauche sont aussi faites aux diplômés sans emploi et aux chômeurs qui se rallient à la cause. Des étudiants et des élèves sont fortement mobilisés au cours des campagnes électorales. Les micro-partis qui ont pour la plupart un député entre 1991 et 2015 s'inscrivent dans cette logique. La plupart de ces partis sont seulement ancrés sur le plan local et servent de plates-formes aux notables des communes lors des élections.

² Cette information est recueillie auprès de l'Honorable Fagnizoun Cossi Léopold en juin 2019 à Calavi.

³ Il s'agit notamment d'Hubert K. Maga, de Justin T. Ahomadégbé, d'Emile Derlin Zinsou.

⁴ Dans ce registre figurent beaucoup d'acteurs politiques d'aujourd'hui en particulier Adrien Houngbédji, Sévérin Adjovi.

⁵ C'est dans cette vaine que se situent quelques partis politiques comme : RND (Plateau), NCC (Ouémé), PNE (Ouémé), RDL-Vivoten (Atlantique), UNSP (Donga), IPD (Atacora), PNE (Ouémé), PS (Zou-Collines), RDP (Collines), Alliance SURU (Collines).

Pour soutenir les actions d'un Chef d'Etat en exercice, il s'est dessiné entre plusieurs partis et singulièrement à partir des élections de 2003, une tendance à la formation d'alliances électorales. C'est dans ce cadre que naquit autour du Président Mathieu Kérékou, l'« Union pour le Bénin pour du Futur » (UBF). Le FARD-ALAFIA, le PSD et une série de petits partis ont adhéré à la coalition dirigée par Bruno A-M. Amoussou. L'UBF rafla 31 députés sur les 83. Dans la vision de soutien au Président de la République l'alliance « Force Clé » organisée par l'ancien ministre de l'agriculture de Mathieu Kérékou, Lazare Sèhouèto obtient 5 sièges, le MADEP du richissime homme d'affaires Séfou Fagbohoun, ami à Mathieu Kérékou, enlevait 9 sièges de députés. Le Chef de l'Etat se trouvait dans une position confortable au Parlement avec ses 45 députés auxquels s'ajoutaient ceux des petits partis comme IPD. Les partis PRD avec 11 députés et la RB qui comptait 15 étaient les opposants parlementaires au pouvoir de Mathieu Kérékou. La constitution d'alliance de partis ouvre la voie à la transhumance politique au Bénin à partir de 2003.

A l'arrivée au pouvoir du Président Boni Yayi en avril 2006, la tradition de coalition en vue de lui offrir une large majorité parlementaire a abouti à la création du parti Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE). Cette coalition obtenait aux législatives de 2007, 35 députés. A ces 35 s'ajoutaient ceux du parti UPR de l'opérateur économique et homme d'affaires Issa Saley Salifou avec ses amis Rachidi Gbadamassi et le Professeur d'Université Bako Arifari Nassirou. Le pouvoir du Président Boni Yayi bénéficiait aussi du soutien de l'opérateur économique Edmond Agoua du parti PDPS. Les véritables opposants au Président Boni Yayi se sont organisés au sein du parti ADD qui était la fusion de grands ensembles comme la RB et le PSD. ADD obtenait 20 députés et devrait composer avec le PRD qui a eu 10 députés auxquels s'ajoutaient les 04 élus de Force-Clé.

Aux législatives de 2011, le parti FCBE, bénéficiant des soutiens financiers du Président de la République et des opérateurs économiques et hommes d'affaires le soutenant, rafla 41 sièges de députés sur les 83. Des partisans de Boni Yayi qui n'ont pu se positionner sur le parti FCBE allaient sur d'autres listes pour se faire élire. L'essentiel était de se retrouver au Parlement et le reste des négociations politiques suivra. La grande alliance de l'opposition dénommée Union fait la Nation (UN) regroupant les partis RB, PRD, PSD et autres enleva 30 sièges de députés.

Etant encore au pouvoir en 2015, le parti FCBE réalisa un score avec l'obtention de 33 députés contre 13 pour l'alliance UN et 10 pour le PRD. Malgré cela, le parti FCBE a perdu la présidence du Parlement

à une voix près, entre les candidats Adrien Houngbédji du PRD et Komi Koutché, FCBE. Paradoxe ! Dirions-nous. Légitimement. Mais, la politique béninoise est compliquée. Lisons les appréciations de deux députés sur le fonctionnement du Parlement béninois à l'ère du Renouveau démocratique :

Gaston de Souza⁶, (République du Bénin. Assemblée Nationale, 2011, p. 185) : « La première et la deuxième législature sont celles qui ont créé toutes les institutions.

Si ces institutions sont en équilibre stable aujourd'hui, c'est grâce aux députés de ces Législatures (...). Il y avait des gens de haut niveau intellectuel lors de la première et de la deuxième législature. Nous étions des intellectuels. On ne bavardait pas trop. On se comprenait assez vite et cela allait bien ».

Bruno Ange-Marie Amoussou, Président de l'Assemblée Nationale, législature 1995-1999, face à la presse le 10 février 1999 faisait la radioscopie du Parlement en ces termes⁷ :

« La deuxième législature a été fortement politisé. L'Assemblée Nationale a joué comme elle l'a pu, son rôle de législateur, de contrôleur des actions du gouvernement.

Ses grands dossiers relatifs à la CENA, au code électoral, au code de la famille, à la loi des finances (...). Elle a voté environ 138 lois contre 88 pour la première ».

CONCLUSION :

En s'intéressant aux acteurs et jeux d'acteurs du Parlement béninois à l'ère du Renouveau démocratique, l'étude a abordé des aspects du premier volet du fond du droit électoral. En effet, Bernard Maligner, 2007, p. 29 distingue dans le fond du droit électoral c'est-à-dire, le droit électoral « matériel » ou si l'on préfère « substantiel », trois grands volets. Le premier regroupe les personnes, le deuxième concerne les opérations électorales et le troisième, plus récent est relatif aux finances électorales.

Du début de la première législature de l'ère du Renouveau démocratique en 1991 à la fin de la septième en 2019, on retient que les élections législatives se sont tenues constitutionnellement à bonnes

⁶ Gaston de Souza a été député au Parlement béninois au cours de la deuxième législature 1995-1999. Il a été membre du parti la Renaissance du Bénin.

⁷ Quotidien *LA NATION* du 11 février 1999.

dates. Le Bénin est alors considéré comme le « pays démocratique modèle » en Afrique de l'Ouest. Les élections se sont déroulées de façon relativement libre et transparente, quand bien même on enregistre toujours des irrégularités dans la distribution des cartes d'électeur et dans le vote. Cependant, les résultats des élections législatives ont, jusqu'en 2015, été acceptés par l'ensemble de la classe politique.

Ainsi, des intellectuels, des hommes cultivés, des hommes d'affaires, des opérateurs économiques, des demi-lettrés et des gens qui à peine parlent la langue de Molière, sont élus et siègent au Parlement.

La première législature était la meilleure car, elle avait été constituée de cadres de haut niveau ; les débats étaient de qualité et les groupes parlementaires fonctionnaient normalement ; le contrôle de l'action gouvernementale était une réalité. La transhumance politique n'était pas constatée car chaque député avait une conviction. Mais au fil des législatures surtout à partir de la quatrième de 2003 à 2007, des opérateurs économiques et des hommes d'affaires sont élus. C'est le cas des députés Rachidi Gbadamassi, Issa Saley Salifou, Minakodé Aloukou, etc. Il s'ensuit le marchandage au Parlement. Le contrôle de l'action gouvernementale n'était plus une variante. Les intérêts personnels ont pris le pas sur les rôles dévolus aux députés que sont le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale. Toujours à partir de la quatrième législature, l'argent a pris le pas sur tout. Les députés sont devenus des calculateurs au point où les groupes parlementaires se font et se défont. Le vote des lois et des budgets généraux de l'Etat se fait sur la base de l'argent qui circule au Parlement conformément à la déclaration de l'Honorable Vieyra Soglo H. Rose-Marie en 2018.

Les alliances de partis ayant porté des députés au Parlement se cassent au gré des formations de gouvernements. Le pouvoir exécutif a, de ce fait, une mainmise sur l'Assemblée Nationale car disposant non seulement de moyens financiers pour contenter une partie des députés mais aussi du pouvoir de nomination. L'accession au Parlement devient une porte d'entrée au gouvernement et un moyen de s'enrichir. Au même aussi, des directeurs généraux de sociétés d'Etat et de Ministres trouvent refuge au Parlement sous la bannière d'immunité parlementaire.

Après vingt-huit ans d'expérience du Parlement sous le Renouveau démocratique, l'Assemblée Nationale a aujourd'hui perdu sa crédibilité aux yeux des citoyens béninois. L'image du Parlement présenté sur les chaînes de télévision ces dernières années où les députés sont devenus des tamtameurs, mangeurs d'arachide et surtout absentéistes en

disent long. Il urge que des réflexions soient menées pour corriger le tir en proposant des lois réalistes et en invitant le Parlement à se doter d'un nouveau Règlement Intérieur qui corrige les dérapages notés jusque-là.

SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Sources orales

- FAGNIZOUN Cossi Léopold, député de la Renaissance du Bénin, législature 1999-2003. Information reçue en juin 2019 à Calavi.
- GBADAMASSI Rachidi, plusieurs fois députés sur les listes UPR, UBF, FCBE. Information fournie en mars 2015 à Cotonou.
- de SOUZA Gaston, député au Parlement béninois, deuxième législature 1995-1999, membre du parti la Renaissance du Bénin. Informations reçues à Cotonou en mars 2019.

Documents d'archives

- République du Bénin. Commission électorale nationale autonome. Elections législatives de 2007, 2011 et 2015. Synthèse des résultats par circonscription électorale.
- République du Bénin. Cour Constitutionnelle. Résultats par Parti ou Alliance de Partis. Elections législatives 2011, juin 2011, 2 p. Elections législatives 2015, mai 2015.
- République du Bénin. Cour Constitutionnelle. Proclamation des résultats définitifs des élections législatives du mars 1995, du 30 mars 2003, du 30 mars 2003.

Périodiques

- LA NATION. Quotidien national d'information. N°1187 du 1^{er} mars 1995. N° 1189 du 03 mars 1995. N° 1189 du 06 mars 1995. N° 1190 du 07 mars 1995. N°1191 du 08 mars 1995. N°1192 du jeudi 09 mars 1995. N° 1193 du 10 mars 1995. 4^{ème} année.
- LA NATION. Quotidien national d'information. N° Spécial. Elections législatives de mars 1999. RB. 9^{ème} année. N° 2189 du 06 mars 1999.
- LA NATION. Quotidien national d'information. N°3190 du 07 mars 2003. 11^{ème} année.

Sitographie

<http://www.universalis.fr/evenement/28-mars-1995>. Consulté le 08 juin 2019 à 10h30mn.

Textes juridiques

-République du Bénin, Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant *Constitution de la République du Bénin*.

-République du Bénin. Cour Constitutionnelle. Recueil des décisions. Elections législatives. 2007. Vol.1, 442 p. vol.876 p.

Références bibliographiques

-ADAMON, A.D., 1995, *Le renouveau démocratique au Bénin : les élections de la période de transition*. Cotonou, Editions du Journal officiel, 206 p.

-MALIGNER Bernard, 2007, *Droit électoral*. Paris, Ellipses Edition, 1071 p.

- République du Bénin. Résultats des élections référendaires, législatives et présidentielles. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou. Mars 1991, 97 p.

- République du Bénin. Présidence de la République. Secrétariat administratif permanent de la commission électorale nationale autonome (SAP/CENA). Elections législatives de mars 1991.

-TOSSOU M. Rogatien, 2015, « La Commission Electorale Nationale Autonome et l'organisation des élections au Bénin, de 1995 à 2013 », in *Revue Chrysippe*, Revue internationale d'études sociales, de philosophie, d'éducation et d'éthique Université d'Abomey-Calavi, Volume 2, N° 01 décembre 2015, p. 46-62.

- Rapport de la mission d'observation des élections législatives du 30 mars 2003, 13 p.

-République du Bénin. Assemblée Nationale. *50 ans de vie parlementaire au Bénin. L'histoire du pouvoir législatif, des indépendances à nos jours*. Actes du Colloque parlementaire du cinquantenaire. Porto-Novo, Cellule d'Analyse des Politiques de développement de l'Assemblée National (CAPAN), 2011, 339 p.